Comment me constituer un patrimoine de manière fiscalement avantageuse ?

VOUS MÉRITEZ PLUS
d'informations.

Contenu

3 Comment me constituer un patrimoine de manière fiscalement avantageuse ?

4 Pourquoi un capital-pension complémentaire ?

5 Par où commencer ?

6 La PLCI n'est pas la solution unique

7 Se constituer un patrimoine privé de manière fiscalement avantageuse grâce à votre société

8 Votre diversification personnelle, entre différentes solutions fiscales

9 Quel est le salaire optimal ?

10 Branche 21 : notre premier conseil en matière de placements fiscaux.

11 Votre diversification personnelle, entre différentes solutions financières

12 Vous méritez plus de conseils personnalisés

NOTRE CONSEIL

Faites-vous accompagner pour constituer votre patrimoine

Vous méritez plus de clarté sur votre situation financière ?

Comment me constituer un patrimoine de manière fiscalement avantageuse ?

Grâce à votre activité professionnelle, vous vous constituez chaque jour un niveau de vie confortable pour vous-même et votre famille. Vous vivez dans le présent, mais vous faites aussi des projets pour l'avenir.

La constitution d'un capital pension complémentaire à long terme n'est qu'une partie de votre vue globale personnelle, mais elle peut vous apporter d'importants avantages fiscaux pendant votre carrière active. Lorsque vous cesserez de travailler plus tard, aurez-vous suffisamment pour continuer à vivre confortablement ? Tout conseil part de l'objectif financier que vous vous êtes fixé.

Pourquoi un capital-pension complémentaire ?

Au terme de votre vie active, vous percevrez une pension légale, payée par notre système de sécurité sociale. Son montant constitue une bonne base, mais insuffisante malheureusement pour maintenir votre niveau de vie à long terme.

Pour profiter sans souci de la vie après votre carrière professionnelle, vous avez besoin d'un capital d'un certain montant. Des placements fiscalement avantageux peuvent vous aider à hisser votre patrimoine au niveau souhaité. Aucun autre investissement ne procure en effet un meilleur rendement. Mais quelle est la voie à suivre pour constituer un patrimoine de manière fiscalement avantageuse? Comment exploiter au mieux les possibilités de réductions d'impôts que l'État vous propose pour faire croître systématiquement votre capital pour la pension?

NOTRE CONSEIL

Optez pour une solution personnelle à long terme

Se constituer un patrimoine au moyen d'investissements dits «fiscalisés » n'est pas chose aisée. La matière est complexe et les besoins varient d'une personne à l'autre.

L'important est d'appréhender chaque situation personnelle dans sa globalité. C'est encore plus vrai dans ce contexte.

Pour que vous y voyiez clair, le mieux est de faire une analyse de votre situation personnelle, vos besoins spécifiques et l'objectif financier que vous vous êtes fixé.

Par où commencer ?

C'est la Pension libre complémentaire pour travailleurs indépendants (PLCI) qui vous procure, et de loin, l'avantage fiscal le plus élevé. Aucun autre investissement n'est aussi rentable qu'une PLCI.

Grâce à la PLCI, vous récupérez au total, sous forme de réductions d'impôts, jusqu'à 63 % des montants versés. L'avantage fiscal s'applique en effet à la tranche d'imposition supérieure (maximum 50 %) à l'impôt des personnes physiques, majoré des centimes additionnels communaux. Vous réduisez de surcroît vos cotisations sociales. Et cela ne s'arrête pas là. Vous échappez à la taxe sur la prime qui s'applique aux assurances vie. Enfin, à l'âge de la pension, vous payez un impôt final favorable sous la forme d'une rente fictive (cet impôt final est étalé sur plusieurs années).

NOTRE CONSEIL

Optez d'abord pour la solution qui procure le résultat net le plus élevé

NOTRE CONSEIL

Optez pour un complément substantiel

L a PLCI n'est pas la solution unique

Le capital qu'une PLCI vous permet de constituer de manière fiscalement avantageuse est cependant limité parce que le montant de l'investissement annuel est plafonné.
Pour compléter la PLCI, vous pouvez profiter des avantages fiscaux de l'épargne-pension et de l'épargne à long terme.

Mais, ici aussi, la contribution annuelle est limitée fiscalement. En revanche, un Engagement individuel de pension (EIP) ou une Convention de pension pour travailleurs indépendants (CPTI) peut vous procurer le capital le plus élevé puisque vos versements annuels ne sont soumis à aucun plafond absolu. Mais vos contributions à un EIP ne peuvent pas dépasser un plafond relatif, qui dépend de votre rémunération annuelle. Pour la CPTI, on prend en compte le revenu professionnel net imposable.

Fiscalité	PLCI	EP	ELT	CPTI	EIP
Versement brut par an	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Après prime sur la taxe	100,00 €	100,00 €	98,04 €	95,79 €	95,79 €
Capital final brut	4.137,94 €	4.137,94 €	4.056,81 €	3.963,55 €	3.963,55 €
Taxe final					
5,55% AMI & solidarité	229,66 €	p.a.	p.a.	219,98 €	219,98 €
Taxation sur la différence	Rente fictive (=> 10 ans)	Anticipativement à 60a	Anticipativement à 60a	Unique à 65a	Unique à 65a
Taxation à	± 40 %	8,00 %	10,00 %	10,70 %	10,70 %
Taxe estimée	669,10 €	261,37 €	320,30 €	400,56 €	400,56 €
Capital final net	3.239,19 €	3.876,58 €	3.736,50 €	3.343,01 €	3.343,01 €
					Isoc
Avantage fiscal par an	53,50 %	32,10 %	32,10 %	32,10 %	25,00 %
Versement net par an	46,50 €	67,90 €	67,90 €	67,90 €	75,00 €
Rendement net	5,01 %	3,94 %	3,74 %	3,11 %	2,53 %
Classement fiscal	1	2	3	4	5

Se constituer un patrimoine privé de manière fiscalement avantageuse grâce à votre société

Si vous travaillez en société, vous vous demandez sans doute comment transférer au mieux de l'argent généré par votre activité professionnelle vers votre patrimoine privé. La réponse à cette question dépend en premier lieu de vos plans personnels et du temps pendant lequel vous n'aurez pas besoin de cet argent. Plus vite vous aurez besoin de l'argent de votre société à titre privé, plus lourdement il sera imposé.

La meilleure manière de se constituer un capital de pension complémentaire est incontestablement de souscrire un EIP.

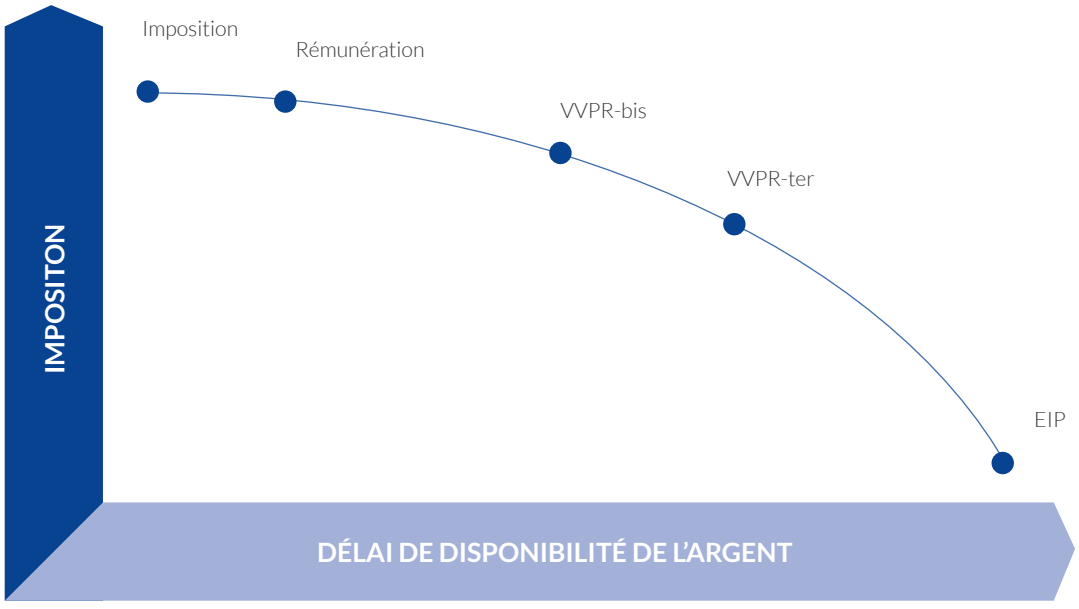

NOTRE CONSEIL

Transférez systématiquement des fonds de votre société vers votre patrimoine privé grâce à un EIP

Vous méritez plus de tranquillité d'esprit.

Votre diversification personnelle, entre différentes solutions fiscales

Comme nous l'avons souligné précédemment, vous poursuivez différents objectifs qui impliquent de pouvoir disposer de moyens financiers à différentes échéances. Vous devrez donc sans doute combiner différentes solutions. En clair, vous devrez choisir la juste répartition.

Optez pour la combinaison qui convient le mieux à vos besoins personnels. Commencez par déterminer votre salaire optimal.

NOTRE CONSEIL

Si l'EIP est nécessaire pour vous constituer un patrimoine, il n'existe pas de solution unique, prête à l'emploi

Quel est le salaire optimal ?

Pour déterminer votre salaire, vous devez en premier lieu évaluer vos besoins privés, sur la base de votre schéma de dépenses personnelles, afin de vous assurer un niveau de vie confortable. Prenez en compte à cet égard les remboursements des crédits hypothécaires et vos placements fiscalement avantageux dont nous avons parlé plus haut : votre PLCI, l'épargne-pension et l'épargne à long terme.

Au final, déterminez un salaire qui vous permette d'organiser un EIP optimal à travers votre société. En clair, exploitez au mieux les possibilités fiscales intéressantes qui vous sont offertes pour constituer votre patrimoine.

Vous vous demandez si votre salaire actuelle se situe à un niveau optimal ? Forts de notre module de calcul du paquet salarial, les experts de Van Breda Advisory vous aident à déterminer votre salaire optimal.

NOTRE CONSEIL

Faites-vous accompagner pour déterminer votre salaire optimal

NOTRE CONSEIL

La sécurité prime

Branche 21 : notre premier conseil en matière de placements fiscaux.

Pour constituer de manière fiscalement avantageuse un capital de pension complémentaire, nous privilégions toujours la sécurité de la branche 21. Ce volet sert en premier lieu à construire une base sûre et stable d'un portefeuille d'investissements sain.

Les placements à rendement garanti en forment une partie essentielle. Pour ces solutions, nous faisons appel à des partenaires assureurs solides et solvables qui procèdent à des investissements sûrs et de qualité.
En outre, ces investissements bien pensés doivent respecter des critères stricts en termes de durabilité, d'éthique et de responsabilité sociale des entreprises.

Il s'agit de bien choisir les partenaires assureurs solides en question. Le fonds de garantie n'intervient pas en effet pour les investissements effectués dans le cadre des régimes fiscaux relatifs à la PLCI, INAMI, CPTI ou EIP (ce qu'on appelle le 2e pilier). Il est donc primordial de ne prendre aucun risque quant au choix de votre investissement.

Seul un investissement en branche 21 à rendement garanti peut être combiné avec une protection patrimoniale telle qu'un revenu garanti en cas de maladie ou d'accident.
Prendre une avance sur le capital pour financer un bien immobilier n'est possible qu'à partir de la réserve que vous constituez avec le rendement garanti.

Votre diversification personnelle, entre différentes solutions financières

Vous pouvez compléter votre placement à rendement fixe en branche 21 avec un placement dynamique en branche 23 à travers un fonds qui investit uniquement en actions, ce qui permet d'espérer un rendement supplémentaire à long terme. Mais ni le capital ni le rendement ne sont garantis. En investissant une partie de vos avoirs de manière dynamique, vous pouvez obtenir un rendement total plus élevé.

En répartissant sur ces 2 composantes, les branches 21 et 23, vous pouvez là aussi déterminer l'équilibre qui vous convient personnellement.

Si vous décidez de constituer votre patrimoine en partie à travers un investissement en branche 23, nous vous recommandons de revenir progressivement à plus de sécurité et de stabilité à mesure que vous vous rapprochez de votre pension.

NOTRE CONSEIL

Diversifiez votre patrimoine : complétez vos investissement à revenu fixe par un investissement dynamique en branche 23

Une forte correction boursière intervenant précisément au moment où vous partez à la retraite peut en effet modifier vos plans en profondeur. Or, comme l'échéance de votre placement fiscalisé correspond à votre âge de départ à la pension, il n'est pas possible de l'adapter. Votre capital doit obligatoirement vous être versé à ce moment-là.

En clair, si vous avez choisi des investissements fiscalisés en branche 23, il est préférable de réduire cette composante dans les dernières années précédant votre pension et de la convertir en placements sûrs et stables de la branche 21.

Faites, ici aussi, le bon choix financier pour éviter de très mauvaises surprises à la veille de votre départ à la retraite.

Banque Van Breda

VOUS MÉRITEZ PLUS
de conseils personnalisés

Nos experts sont à vos côtés ! www.banquevanbreda.be/contact

Ou scannez le code QR.

Nous nous nous réservons tous les droits. Sauf exceptions expressément prévues dans la loi, aucun élément de ce livre blanc ne peut être reproduit, sauvegardé dans un fichier de données automatisé ou rendu public, de quelque manière que ce soit, sans l'autorisation préalable expresse de la Banque J.Van Breda & C° SA. Le contenu des informations mises à disposition dans ce document revêt un caractère général et n'est pas adapté à la situation personnelle ou spécifique de la personne qui en prend connaissance. Les informations mises à disposition ne peuvent être considérées comme un conseil personnalisé, professionnel, financier et/ou juridique. Malgré tout le soin apporté à la composition de ce livre blanc, les informations mises à disposition sont susceptibles de contenir certaines insuffisances et inexactitudes.

Ni la Banque J.Van Breda & C° SA, ni ses préposés, ne peuvent être tenus pour responsables du contenu des informations mises à disposition, ni des dommages directs ou indirects résultant ou pouvant résulter de l'utilisation des informations mises à disposition..